

Paris, le 1^{er} juin 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Policiers municipaux : l'AMF poursuit le dialogue

A l'occasion du mouvement de grève des policiers municipaux, Jacques Pélissard, président de l'AMF, a reçu une délégation* de leurs représentants en vue d'entendre leurs revendications et de dégager les voies du dialogue.

Jacques Pélissard a souligné que l'AMF suit avec attention le dossier des policiers municipaux, sur lequel son Bureau s'est prononcé le 4 mars dernier.

Par ailleurs, Françoise Descamps-Crosnier, vice-présidente de l'AMF, avait reçu, le 25 février 2010, des représentants du SNPM-CFTC, de l'UNAPM-CGC, de FA-FP et de l'UNSA territoriaux police municipale, afin d'évoquer avec eux leurs demandes salariales.

Conformément à ce qu'il avait déjà énoncé le 28 mai dernier, lors de sa participation à la rencontre tripartite : secrétariat d'Etat aux Collectivités locales-AMF-organisations syndicales, Jacques Pélissard a rappelé l'hétérogénéité des situations d'emplois dans les 3 500 communes qui disposent d'une police municipale et qui rendent délicate l'édition de mesures sociales obligatoires et uniformes. Il a également rappelé que la police municipale relève et doit rester de la seule autorité du maire.

Sur la question du régime des retraites des policiers municipaux, Jacques Pélissard a indiqué qu'elle ne pouvait se traiter indépendamment de la réforme des retraites engagée par le gouvernement.

Enfin, sur le régime indemnitaire, Jacques Pélissard s'est déclaré ouvert à une discussion portant sur l'établissement d'un plancher de l'indemnité spécifique de fonction. A ce titre, il a d'ores et déjà donné son accord pour la participation de l'AMF au groupe de travail sur les régimes indemnитaires proposé par le secrétariat d'Etat aux Collectivités locales.

Dans cette perspective, Jacques Pélissard a annoncé qu'un questionnaire allait parvenir à l'attention des 3 500 employeurs communaux et intercommunaux de policiers municipaux pour connaître leur position sur ce dossier. Une synthèse sera présentée au Bureau de l'AMF du 24 juin prochain.

En affirmant que l'AMF entendait jouer un rôle de facilitateur sur ce dossier et en proposant des voies concrètes d'avancées, Jacques Pélissard a souligné qu'il entendait poursuivre le dialogue malgré les divergences constatées.

* Délégation composée de représentants de la CGT, CFDT, FAFPT, FO, SNPM-CFTC, UNSA.

Contacts presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 61
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr